

## CONSEIL COMMUNAL

### REUNION DU 26 MAI 2008

L'an deux mil huit, le vingt-six du mois de mai à 19 H 45, suite à une convocation régulièrement adressée par le Collège Communal, sont présents :

- M. Jean-Jacques FLAHAUX, Député-Bourgmestre, Président ;  
 MM Olivier FIEVEZ. Daniel CANART. Maxime DAYE. Mme Bénédicte THIBAUT  
 MM. Charles VASTERSAEGHER. Daniel RENARD. Echevins ;  
 MM. Denis SCHOLLAERT. Guy DE SMET. Philippe JEANMART. Mme Anne-Catherine ROOBAERT. MM. Jean-Marie ROSSAY. Christophe LECHENE. Francisco FERNANDEZ-CORRALES. Nino MANZINI. Mme Martine DAVID. M. Didier LIEDS. Mme Sandrine SAUVAGE. MM. Luc GAILLY. Martin PAUL. Mme Marie-José SMETS. Mmes Amélie CORBISIER. Lindsay GOREZ. M. Michel BRANCART. Conseillers Communaux .  
 M. Philippe du BOIS d'ENGHIEN, Secrétaire Communal.

Excusées en début de séance . Mesdames les Conseillères DECORT et PARDONCHE arriveront en cours de réunion.

Madame Véronique MATTON, Présidente du C.P.A.S et Monsieur le Conseiller BAILLEUX sont excusés.

**Avant-réunion : 19 H 45** : réception en l'honneur de nos sportifs méritants durant la saison 2007-2008.

Les Membres du Conseil reçoivent alors successivement :

- Monsieur Eden HAZARD, mérite sportif de la Ville, prix de l'espoir du Mérite Sportif Provincial et joueur de football professionnel ;
- Monsieur Kevin VERVAEKE , champion de la ligue francophone simple messieurs de badminton ;
- Monsieur Simon WaliWender, premier au championnat du Hainaut de cross ;
- Monsieur Igor Mintogo ebang, médaille d'or au trophée tétathlon en cross ;
- L'équipe championne A.F.T. du Tennis Club « Le Pignolet » ;

- Les poussins du basket ball club brainois, 1<sup>er</sup> de leur série en provincial Hainaut ;
- Les filles du football club Femina Braine Rebecq qui monte en Division I Nationale ;
- Les joueuses de Provincial du football club Femina, victorieuses de la coupe du Hainaut ;
- Les champions des minimes provinciaux du Royal Stade Brainois en football ;
- Les champions à la young cup des cadets du Royal Stade Brainois en football.

Après les congratulations d'usage, l'Assemblée aborde en séance publique l'examen des points prévus à son ordre du jour.

La séance est ouverte à 20 H 31.

#### **SEANCE PUBLIQUE**

- 1 CONSEIL COMMUNAL - Modification du règlement d'ordre intérieur  
Instauration d'un chapitre relatif aux informations.  
Examen et décision.**

Cf délibé

- 2 FINANCES COMMUNALES**  
A Contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions - Circulaire du 14 février 2008 - Subventions inférieures à 24.789,35 €  
Décision

Cf délibé

- B Rapport et bilan de l'année 2007 d'Antenne Centre  
L'Assemblée prend note du rapport financier en question.

C C 26 mai 2008

- C Emprunts communaux  
Acquisition d'un nouveau pulvérisateur destiné au service des Espaces Verts  
Financement via le Fonds de réserve extraordinaire  
Vote  
Monsieur le Conseiller Schollaert : n'aurait-il pas été plus écologique d'acquérir un désherbant thermique ?

Monsieur l'Echevin Canart : c'est beaucoup trop dangereux. En plus, il faut constamment transporter les bouteilles de gaz et donc nous aurions dû engager des hommes supplémentaires.

Monsieur le Conseiller Schollaert : en tout cas, c'est très bien de varier les fournisseurs.

Et l'Assemblée d'adopter la résolution suivante :

Cf délibéré

Madame la Conseillère Pardonche entre en séance.

- D Tarif et redevance  
Modification du tarif des prestations du service Incendie  
Fixation d'un tarif pour le remplissage des piscines.  
Monsieur le Président : nous avons prévu de majorer le prix en ce qui concerne le remplissage des piscines car ce n'est pas aussi indispensable que le remplissage des citernes.

Monsieur le Conseiller Manzini : en ce qui nous concerne, c'est non pour les piscines.

Ce n'est pas le rôle des pompiers que de faire cela.

Nous sommes d'accord que l'on aille remplir les citernes lors des constructions de maisons, pas les piscines.

Monsieur le Président : je pense que cela s'est toujours fait.

Et ici, nous proposons de faire payer 2 fois le prix de revient.

Monsieur le Conseiller Manzini : ce n'est pas normal qu'un service public fasse cela !.

Monsieur le Conseiller De Smet : y-a-t-il encore, sur le territoire de la Ville, des maisons non raccordées à l'eau courante ?

En ce qui concerne les citernes, s'agit-il uniquement des citernes des maisons en cours de construction ?

Monsieur le Président : pour répondre à votre première question, je pense que tous les cas qui nous avaient été soumis, ont été résolus.  
Je me souviens ainsi d'une maison située à la limite des territoires de Soignies et de Braine-le-Comte et d'une autre à Ronquières.

Monsieur le Secrétaire Communal : en ce qui concerne les citernes, il s'agit effectivement de permettre aux entreprises d'avoir de l'eau pour construire des bâtiments.

Monsieur le Président : il va de soi que ce genre de travail n'intervient que bien après les missions légales du service.  
Nos pompiers ne vont remplir des piscines que lorsqu'ils ont le temps.

Monsieur le Conseiller De Smet : vous nous dites qu'on fait payer un prix au m<sup>3</sup>.  
Ce prix comprend-t-il les prestations des hommes ?

Monsieur le Président : non, les requérants doivent en plus payer les prestations du personnel et la location du matériel.

Monsieur le Conseiller De Smet : dans ce cas, nous nous abstiendrons.

Monsieur le Conseiller Manzini : nous maintenons notre position Ecolo vote oui pour le remplissage des citernes et non pour celui des piscines.

Monsieur le Président : en tout les cas, après une année de fonctionnement, nous ferons le bilan sur l'utilisation de ce service par nos concitoyens.  
Et l'Assemblée d'adopter la résolution suivante :

Cf délibé

- E Vote d'un crédit d'urgence  
Vote d'un crédit d'urgence de 1.615 € à la firme Nassau pour l'entretien et la réparation urgente des volets de la caserne.  
Ratification d'une décision du Collège Communal.

Cf délibé

**3 FABRIQUE D'EGLISE DE L'ENTITE**  
A Comptes de l'exercice 2007 - Avis à émettre

Cf délibé

B Fabrique d'Eglise St Martin à Steenkerque  
Budget de l'exercice 2008 - M.B. n° 1  
Avis à émettre.

Cf délibé

Monsieur le Conseiller Schollaert : je suis satisfait de constater que, quelques soient les responsables des Fabriques d'Eglises, ils continuent à faire leur boulot, en étant économes.

Monsieur le Président : effectivement, nous pourrions adresser nos félicitations aux bénévoles qui travaillent bien pour nos Fabriques d'Eglises même si je maintiens qu'il faudra bien, un jour, fusionner toutes les Fabriques de l'entité.

Madame la Conseillère Karina Decort entre en séance.

**4 REGIE FONCIERE COMMUNALE**  
A Acquisition d'un bâtiment à usage de maison communale d'accueil et de l'enfance, rue de la Briqueterie n° 2.

Décision.

Monsieur l'Echevin Daye : le prix que nous vous proposons est un prix tout compris (avec les aménagements intérieurs).

Puisque nous parlons des maisons communales d'accueil et de l'enfance, je vous signale que la « P'tite Gertrude » avance bien.

Les travaux de cette crèche à Hennuyères seront bientôt terminés.

Elle devrait ouvrir le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Monsieur le Président : à ce propos, je vous signale que nous procéderons à l'inauguration à la M.C.A.E. « les dents de lait » à la rue de la Briqueterie ce vendredi 29 août prochain à 15 H 30.

Nous en profiterons pour organiser une rencontre citoyenne avec tous les nouveaux habitants du quartier.

Madame la Conseillère David : c'est très bien de récupérer 12 lits sur les 18 qui ont été perdus au Petit Caillou mais c'est dommage que n'ayons pas pu bénéficier des subsides à la construction.

Les aménagements à la P'tite Gertrude et l'achat ici vont nous coûter chers.

C'est dommage que nous n'ayons pas sollicité des subsides auprès de l'O.N.E. pour ces aménagements.

Monsieur l'Echevin Daye : il était urgent d'agir.

Je reçois tous les jours des demandes de jeunes parents.

Malgré les efforts que nous faisons ici et à Hennuyères, il faut encore attendre plus d'un an avant de trouver une place dans nos maisons communales d'accueil et de l'enfance.

Par ailleurs, vous connaissez le problème : nous avons l'obligation de la reprise différée du Petit Caillou.

C'est cette reprise différée qui, si elle nous apporte des subsides de fonctionnement, nous a interdit l'accès aux subsides à la construction.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : juste deux remarques techniques en ce qui concerne la crèche d'Hennuyères : faites attention à la sécurité des enfants. N'y-a-t-il pas un problème avec les barreaux aux fenêtres ?

Par ailleurs, il conviendrait de résoudre également le problème d'égouttage.

Monsieur l'Echevin Daye : en ce qui concerne la sécurité, je peux déjà vous répondre que tout a été fait en accord avec le Commandant des Pompiers. S'il y avait eu un problème, il nous l'aurait signalé.

Monsieur le Président : nous demanderons à nos services techniques de voir ce qu'il en est au niveau de l'égouttage.

Et l'Assemblée d'adopter la résolution suivante :

Cf délibéré

- B Expropriation pour cause d'utilité publique d'un immeuble sis Grand Place, 2 en vue d'y installer le Guichet de l'Energie et un logement.

Décision.

Monsieur le Président et Monsieur l'Echevin Daye expliquent les raisons du projet en question : une meilleure visibilité du Guichet de l'Energie, la rénovation d'un chancre urbain et la possibilité de créer - en synergie avec la Région Wallonne - une vitrine des possibilités en matière d'économie d'énergie.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : excellente idée.  
Cela permettra de mettre en valeur les responsables de notre Guichet de l'Energie.  
Et l'Assemblée d'adopter la résolution suivante :

Cf délibé

**5 REGLEMENTS ET ORDONNANCES DE POLICE  
CIRCULATION ROUTIERE**

- A Interdiction partielle de stationnement face à l'immeuble n° 21 du Chemin des Dames  
Décision.

Cf délibé

- B Réserve d'un emplacement de stationnement pour handicapé à la rue St Géry n° 34  
Décision

Cf délibé

- C Réserve d'un emplacement de stationnement pour handicapé rue Edouard Moucheron, 30  
Décision.

Cf délibé

**6 INVESTISSEMENTS**

- A Travaux d'amélioration et d'égouttage des rues Docteur Oblin et de la Paix  
Modification du programme triennal pour les années 2007 à 2009  
Décision.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : tant qu'à faire à modifier le programme triennal, ne pensez-vous pas que nous aurions pu essayer d'introduire d'autres dossiers ?

Monsieur le Président : « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ». Prenons ce qui nous est donné, nous verrons bien après.  
Et l'Assemblée d'adopter la résolution suivante :

Cf délibé

- B** Création d'un terrain multisports de rue à la cité du Pire  
 Décision de principe - Localisation  
 Monsieur le Conseiller Schollaert : n'oubliez pas le contrat d'entretien.

Monsieur l'Echevin Daye : c'est prévu au service ordinaire du budget.

Monsieur le Conseiller Lieds : combien cela coûte t-il ?

Monsieur l'Echevin Daye : 1.600 € par an pendant 3 ans en ce compris 10 animations sur le terrain.

Monsieur l'Echevin Fievez : dans ce quartier, il est particulièrement nécessaire d'organiser ces animations. L'utilisation de cet espace de jeux doit venir du quartier.

Et l'Assemblée d'adopter la résolution suivante :

Cf délibé

## **7 ACQUISITIONS**

- A** Acquisition de praticables destinés aux différentes organisations culturelles et sportives - Année 2008 - Décision de principe, approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.

Cf délibé

- B** Acquisition d'une camionnette pour le service des Travaux  
 Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.  
 Monsieur le Conseiller Jeanmart : ne serait-il pas plus écologique d'acquérir un véhicule hybride ou un véhicule électrique ?

Monsieur le Président : nous allons le prévoir en variante.

Monsieur le Conseiller Schollaert : ce véhicule n'aurait-il pas pu être financé par la publicité ?

Monsieur le Président : pour celui-ci ce n'est pas possible, mais je crois savoir que Maxime Daye va présenter au prochain collège, un projet d'acquisition de véhicules financés par la publicité.

Et l'Assemblée d'adopter la résolution suivante :

Cf délibé



C C 26 mai 2008

**8 URBANISME - LOGEMENT**

A C.C.A.T.M. - Modification du règlement d'ordre intérieur suite aux remarques de la Région Wallonne  
Décision.

Cf délibé

B Construction d'un collecteur sur Tubize et Braine-le-Comte- Collecteur du Coeurcq - Lot 2 - Dossier géré par l'Intercommunale I.B.W.

Avis à émettre

Le Conseil Communal décide d'émettre, à l'unanimité, un avis favorable, sur le projet en question.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : n'oubliez pas les travaux à entreprendre en matière d'égouttage au zoning d'Hennuyères.

Si vous n'obligez pas le propriétaire à égoutter son zoning, tous les travaux de réhabilitation entrepris ne serviront à rien.

Monsieur l'Echevin Daye : nous avons écrit en ce sens à Monsieur le Ministre Lutgen.

C Ancrage communal 2007-2008

Modification de la fiche piscine communale à démolir et à transformer en logements.

Examen et décision

Monsieur le Conseiller Jeanmart : ne pensez-vous pas que cet endroit est idéalement situé pour y installer un parking. Le sous-sol de l'ancienne piscine conviendrait à merveille.

Si nous n'avons pas les sous pour ce faire, est-ce qu'un partenariat avec un privé ne peut-être étudié ?

Monsieur le Président : c'est déjà prévu. L'auteur de projet désigné par les habitations sociales étudie déjà la possibilité d'inclure, dans le bâtiment, un ou deux niveaux de parking.

Tout ou partie de ce parking serait d'ailleurs confié à la gestion communale.

Idéalement, nous souhaiterions 24 places de parking.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : il y a probablement moyen de faire beaucoup plus. Vous devriez faire un partenariat avec le privé.

C C 26 mai 2008

Monsieur le Président : un tel projet, avec le privé existe. Il concerne 240 places de parking qui seraient installées sous le parc de la crèche.  
Et l'Assemblée d'adopter la résolution suivante :

Cf délibé

**9 PERSONNEL COMMUNAL - ORGANISATION DES EPREUVES DE PROMOTION POUR UN EMPLOI DE BRIGADIER C1 ATTACHE AU SERVICE VOIRIES**  
Décision

Cf délibé

**10 SEANCE DU 28 AVRIL 2008**  
L'Assemblée approuve les remarques des Conseillers Communaux concernés et arrête le procès-verbal de la réunion précédente.

**11 INTERPELLATIONS DE CONSEILLERS COMMUNAUX**  
Le Collège Communal répond alors aux interpellations suivantes :

A des 23 et 26 mai de Monsieur le Conseiller Fernandez-Corrales relatives :

- à la sécurité routière à la rue d'Horrues,
- à l'encombrement du trottoir de la rue Heuchon,
- à l'incitation, sur le site des Intérêts Communaux, à introduire un recours en vue d'obtenir le remboursement des centimes additionnels communaux sur l'I.P.P. pour l'exercice 2007.

A cet égard, les Conseillers Communaux du groupe I.C. avouent ne pas être au courant de cette proposition.  
Ils promettent d'intervenir rapidement pour que cette incitation à la désobéissance civique disparaisse rapidement.

B du 25 mai des Conseillers Manzini et Corbisier  
Monsieur le Conseiller Manzini insiste ainsi pour avoir une réponse précise sur le suivi qui avait été donné à l'époque à une proposition du 12 mars 1998 de Guy Gilquin, éco-conseiller.

Monsieur le Président : dans un procès-verbal du 18 mars 1998 du Collège Communal, au point « F » Etangs de Coeurcq, il est indiqué :  
« Le Collège Echevinal examine le rapport de Monsieur Gilquin et marque son plein et entier accord sur les diverses propositions qu'il contient ».  
Nous étions donc d'accord de suivre ces recommandations.

Monsieur Manzini : et cela a-t-il été fait ?

Monsieur le Président : cela, je n'en suis pas sûr.

Monsieur le Conseiller Manzini : n'est-ce pas le rôle du Collège que de suivre les décisions qui sont prises en réunion ?

Monsieur le Président : votre question était de savoir ce que le Bourgmestre, de l'époque, avait fait des propositions de Guy Gilquin.

A l'époque, j'avais donc passé ce point en collège.  
Pour le suivi, nous verrons par la suite.

Je ne comprends pas votre acharnement à vouloir prouver que je suis laxiste.

Avec le Collège et notamment l'Echevin de l'Environnement, je ne cesse de demander tous azimuts un meilleur contrôle du zoning des tuileries.

A cet égard, je peux d'ailleurs vous dire qu'une opération coup de poing se tiendra avant les vacances scolaires.

Il n'y aura pas de laxisme dans le zoning des Tuileries.

Ceci dit, nous pensons qu'il est préférable de délibérer de ce genre de problème au sein de la plate-forme du suivi des anciennes tuileries.

Monsieur le Conseiller Manzini : nous ne sommes pas d'accord : le Conseil Communal sera l'endroit où nous discuterons des problèmes du zoning d'Hennuyères.

Monsieur le Président : vous vous trompez d'adversaire.

En l'espèce, ce n'est pas le Collège qu'il faut critiquer mais bien le responsable du zoning.

Votre acharnement contre le Collège peut être néfaste à la Ville.

Il est en effet probable que Monsieur Vande Keybus utilisera les arguments d'Ecolo contre la Ville.

Si c'est le cas, vous en assumerez les conséquences.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : nous sommes effectivement engagés dans une procédure judiciaire, nous devons donc garder un devoir de réserve.  
Dieu sait que j'ai combattu Monsieur Vande Keybus mais je ne voudrais pas que notre débat démocratique lui donne des arguments pour combattre la Ville.

Monsieur l'Echevin Daye : je ne comprends pas pourquoi Ecolo ne se montre pas plus constructif. Certains de vos représentants savent l'être puisque Emile Marcoux au groupe Travail suivi des Tuileries a reconnu que nous n'étions pas inactifs.

Le huis clos est alors prononcé pour la suite de l'examen des points de l'ordre du jour :

## **HUIS CLOS**

### **12 PERSONNEL COMMUNAL**

- A Octroi d'une allocation pour exercice de fonctions supérieures de brigadier C1 à un ouvrier du service voirie.

Cf délibé

### **13 CORPS DES SAPEURS- POMPIERS - PERSONNEL**

- A Démission d'un sergent  
Décision

Cf délibé

- B Promotion au grade d'adjudant  
Décision.

Cf délibé

### **14 ACADEMIE DE MUSIQUE - PERSONNEL**

- Octroi d'un congé pour prestations réduites pour convenance personnelle.  
Décision.

Cf délibé

- 15 COMITE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE TERRAIN MULTISPORTS DE RUE A LA CITE DU PIRE**  
Désignation des représentants de la Ville.  
Décision
- Cf délibé
- 16 COMMISSIONS COMMUNALES - REMPLACEMENT DE MEMBRES**
- A** Commission de Développement Economique  
Monsieur Marc de SAINT MOULIN, membre M.R. est remplacé par Monsieur Jacques DUCARMOIS.
- B** Commission Egalité des Chances  
Monsieur Marc De SAINT MOULIN et Madame Chris MAYNARD (représentant M.R) sont remplacés respectivement par Madame Christiane HAZARD et Madame Farah REZZOUKIA.
- C** Commission de l'E.I.C.B.  
Madame Chris MAYNARD (Membre M.R.) est remplacée par Madame Cécile Bodenhorst.
- D** C.C.A.T.M. -  
Monsieur Pierre Osselaer (membre suppléant désigné par le M.R.) est remplacé par Madame Line Haumont.
- E** Assemblée Générale du Centre Culturel  
Le nouveau membre Ecolo sera Madame Françoise Robert en lieu et place de Madame Milou Carlier.